Pierre-Yves BOURNAZEL

Député de la 18^{ème} circonscription de Paris Président du groupe Indépendants et Progressistes au Conseil de Paris Élu du XVIII^{ème} arrondissement



Pierre-Yves BOURNAZEL est né le 31 août 1977 à Riom-ès-Montagnes dans Cantal (Auvergne). Il a fait ses études à Tulle en Corrèze et est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.

Pierre-Yves BOURNAZEL a fait ses débuts en politique en décembre 2004 aux côtés de Françoise de PANAFIEU, maire du XVIIe arrondissement de Paris et députée. Il travaille alors sur les perspectives d'urbanisme et de logement dans l'arrondissement.

En mars 2008, il devient Conseiller de Paris et du XVIIIe arrondissement.

À Paris, il se bat pour le renouvellement des idées. Il plaide notamment pour une politique écologique de la ville, un développement intelligent des transports en commun, la collecte des déchets ou encore l'éco-habitat.

En 2010, il est élu Conseiller Régional d'Île-de-France. À ce poste, il est notamment en charge pour l'opposition du dossier du Grand Paris.

Lors de la campagne des élections régionales en Île-de-France de 2015, Valérie PÉCRESSE le nomme tête de liste départementale de Paris. Il est nommé délégué spécial en charge des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à la région Île-de-France et président du Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel.

Pour la primaire de la Droite et du Centre de 2016, il est nommé porte-parole du candidat Alain JUPPÉ.

En 2017, il est élu député de la 18ème circonscription de Paris avec le soutien d'Édouard PHILIPPE. À l'Assemblée nationale, il intègre le groupe UDI, Agir & Indépendant puis en 2020 le groupe Agir Ensemble. Il est vice-président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation jusqu'en 2019.

Il a notamment été :

- Président du groupe d'étude : « Économie du sport ».
- Président de la mission d'information relative à la réforme de l'audiovisuel de l'Assemblée nationale : « de la communication audiovisuelle à l'ère du numérique ».
- Vice-Président de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la république.
- À l'origine d'un rapport et d'une proposition de loi sur la lutte contre la contrefaçon.

Le 25 novembre 2021, sa proposition de loi visant à moderniser la lutte contre la contrefaçon est adoptée, à l'unanimité, par l'Assemblée nationale. Cette loi donne aux pouvoirs publics de nouveaux moyens d'action et propose des solutions immédiatement opérationnelles, notamment :

- L'instauration d'une amende forfaitaire à l'encontre des acheteurs de contrefaçon ;
- La constatation, par les policiers municipaux, du délit de vente à la sauvette ;
- La création d'un Observatoire de la lutte contre la contrefaçon ;
- La possibilité, pour le titulaire d'une marque, de demander à l'autorité judiciaire d'ordonner la suppression des noms de domaine ou comptes de réseaux sociaux portant atteinte à la marque ou toute mesure propre à en empêcher l'accès.